

Extrait d'acte de naissance

Étudiant français en Europe : partir avec Erasmus plus

Mis à jour le 14 juin 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

En la qualité d'étudiant français, vous pouvez partir suivre une partie de vos études dans un autre pays européen via le programme *Erasmus plus*. Vous pouvez bénéficier de différentes aides financières. Votre mobilité *Erasmus plus* est reconnue pour l'obtention de votre diplôme français.

Études et pays concernés

Vous pouvez partir étudier entre 3 et 12 mois dans un pays de Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède. (particuliers), en Turquie ou en Macédoine :

- à partir de votre 2^e année d'études,
- jusqu'au doctorat inclus.

Vous pouvez bénéficier de 12 mois de mobilités, pour études et/ou stages Erasmus + (particuliers), par cycle d'étude (licence, master, doctorat).

Votre départ à l'étranger doit s'inscrire dans votre programme d'études et doit être utile pour l'obtention de votre diplôme.

Des développeurs à la mobilité peuvent vous aider à monter votre projet.

Agence Erasmus+ France/Éducation Formation

<http://www.agence-erasmus.fr/carte-developpeurs.php>

Organisation de l'échange

C'est votre établissement d'enseignement supérieur qui organise l'échange. Il doit être titulaire d'une charte universitaire Erasmus +. Vous pouvez partir dans un des établissements européens partenaires de votre établissement.

Si vous êtes intéressé par une mobilité, contactez le bureau international de votre établissement.

Avant votre départ, vous devrez signer un contrat pédagogique avec votre établissement universitaire français et votre établissement européen d'accueil.

À l'arrivée, vous n'aurez pas de frais d'inscription à régler dans votre établissement européen d'accueil.

Aides financières

- Vous pouvez continuer à percevoir votre bourse française (particuliers) et éventuellement votre aide à la mobilité internationale (particuliers).
- Vous pouvez bénéficier d'une bourse Erasmus + (aide financière européenne) pour couvrir vos frais de voyage et de séjour dans votre pays européen d'accueil. Le montant de la bourse varie suivant votre destination et la durée de votre séjour. Renseignez-vous auprès du bureau international de votre établissement, qui vous informera des démarches pour obtenir cette bourse.
- Vous pouvez éventuellement bénéficier d'une bourse pour la mobilité de votre commune, votre département ou votre région. Renseignez-vous auprès de vos collectivités locales pour savoir si elles proposent une telle bourse et quels sont les critères d'attribution.

Prise en compte de votre mobilité Erasmus plus

Votre mobilité Erasmus + est intégrée dans votre cursus universitaire et reconnue pour l'obtention de votre diplôme français.

À votre retour en France, votre établissement universitaire prend en compte les crédits ECTS que vous avez obtenus dans votre établissement européen d'accueil.

Le système européen ECTS (particuliers) permet d'acquérir des unités de valeurs pour valider les cours suivis dans une ou plusieurs universités européennes et de les faire reconnaître dans son pays.

Pour en savoir plus

- Étudier à l'étranger - Information pratique - Ministère chargé de l'éducation

- Ploteus, le portail sur les opportunités d'études et de formation en Europe - Information pratique - Commission européenne
- Erasmus + mobilité étudiante - Information pratique - Commission européenne
- Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) - Information pratique - Agence Erasmus+ France/Éducation Formation
- Site génération Erasmus+ - Information pratique - Agence Erasmus+ France/Éducation Formation



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F378>